

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE GRIMAUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf septembre à 18h00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 23 septembre 2022, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BENEDETTO, Maire.

Présents : 21 – Philippe BARTHELEMY, Alain BENEDETTO, Viviane BERTHELOT, François BERTOLOTTO, Frédéric CARANTA, Benjamin CARDAILLAC, Sylvie FAUVEL, Marie-Dominique FLORIN, Juliette GRIMA, Anne KISS, Martine LAURE, Janine LENTHY, Nicole MALLARD, Hubert MONNIER, Jean-Marc ROLAND-ROCCHIA, Christophe ROSSET, Gilles ROUX, Sophie SANTA-CRUZ, Michel SCHELLER, Denise TUNG, Claire VETAULT – Conseillers Municipaux,

Pouvoirs : 4 Francis MONNI à Martine LAURE, Yvette ROUX à Hubert MONNIER, Natacha SARI à Alain BENEDETTO, Virginie SERRA-SIEFFERT à Juliette GRIMA,

Absents : 2 - Jean-Louis BESSAC, Romain CAÏETTI,

Secrétaire de séance : Sophie SANTA-CRUZ.

Par délibération n°2017/09/052 en date du 23 mai 2017, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un marché public de location longue durée de véhicules neufs pour les besoins des services municipaux, attribué à la société LEASE PLAN FRANCE LOC ACTION.

A l'échéance, une nouvelle procédure de mise en concurrence a été engagée. Toutefois, compte-tenu des délais nécessaires à la réception des nouveaux véhicules, il convient, dans l'attente, de prolonger la durée de location des véhicules actuels et d'ajuster les kilométrages contractuels en fonction de leur utilisation.

Le coût supplémentaire engendré par cette modification est estimé à 11 720,10 € TTC, représentant une augmentation du montant total du marché de 8,07%.

Ces dispositions n'entraînent pas d'incidences financières substantielles et par voie de conséquence, ne bouleversent pas l'économie du marché dont il s'agit, ni n'en changent l'objet.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 20 septembre 2022, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant modificatif qui en découle.

Ceci étant exposé,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2017 autorisant la signature de marchés publics de location et d'acquisition de véhicules pour les services municipaux,

Vu le marché public n° 17-009-01-AR notifié le 9 juin 2017, afférent à la location longue durée de véhicules neufs,

Vu l'avis de la Commission municipale d'Appels d'Offres en date du 20 septembre 2022,

Considérant les délais nécessaires à la réception de nouveaux véhicules dans le cadre d'une nouvelle procédure de mise en concurrence,

Considérant qu'il convient par conséquent de fixer par avenant les modifications inhérentes et en autoriser la signature,

Considérant que ces dispositions n'entraînent pas d'incidences financières substantielles et par voie de conséquence ne bouleversent pas l'économie du marché dont il s'agit, ni n'en changent pas l'objet,

Délibération N° 2022/12/101

Avenant n°1 au marché public de location longue durée et acquisition de véhicules neufs – autorisation de signature

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet d'avenant n°1 au marché public de location longue durée de véhicules neufs n° 17-009-01-AR prolongeant la durée de location des véhicules de six mois ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant, lequel demeurera annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ainsi délibéré à GRIMAUD, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Alain BENEDETTO.

